Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260428-2026062-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE**	**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Réunion ordinaire du 28 avril 2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	**23 + 7 pouvoirs**	**21 avril 2026**	**22 avril 2026**

N° délibération	Objet
2026-062	**Désignation des représentants à la commission consultative paritaire sur la transition énergétique**

Le 28 avril 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :
BERRIEN : Yvan RICHARD
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND
HUELGOAT : Aurélien MONFORT, Laura SERANDOUR, Karine DONCKERS
LA FEUILLEE : Jean, François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS
LOPEREC : Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU, Bernard BARON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Sylvie MANZONI à Arnaud COZIEN, Séverine GELIN à Yvan RICHARD, Dominique COADOUR à Haud LE GOLIAS, Valérie JOUAN à Anne ROLLAND, Audre GUYADER à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Aurélien MONFORT, Alan SPARFEL à Jean, François DUMONTEIL
Absente : Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Yvan RICHARD

_____

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-37-1,

La loi du 27 août 2025 relative à la transition énergétique et à la croissance verte permet aux intercommunalités d'être représentées au sein de la commission consultative partiaire des syndicats départementaux d'énergie. En effet, tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité est tenu d'intégrer dans cette commission les EPCI à fiscalité propre inclus dans son périmètre.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-200067197-20260428-2026062-DE

Ainsi le syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) a créé cette commission et a prévu qu'elle est composée à parité d'un représentant de chaque EPCI du Finistère inclus dans con périmètre (hors Brest Métropole) et du nombre identique de membres du SDEF.

Cette commission coordonne l'action des membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilité l'échange des données.

Monts d'Arrée Communauté doit désigner un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés

- Désigne
  - ✓ M. Jean DUMONTEIL, titulaire
  - ✓ Mme Geneviève HEMON suppléante

- Autorise le président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 avril 2026